



SPP et PATS SDIS du RHONE

Lyon, le 4 janvier 2011

Monsieur le Président du Conseil
d'administration du SDIS
du Rhône
17 rue Rabelais
69 421 LYON Cedex 03

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président,

Nous vous informons que les sapeurs-pompiers professionnels du SDIS du Rhône seront en grève reconductible à compter du 1er février 2011 à partir de l'heure de prise de garde du matin.

Notre organisation syndicale demande l'ouverture de négociations sur :

- Le retrait des dispositions de la délibération 12/15 (délai intervention, suppression postes CDG, VPC en départ immédiat, SPV en garde postée au CTA) et la mise en place d'un groupe de négociation paritaire (Préfet, Elus, représentants SPP ET SPV)
- Le recrutement des effectifs en remplacement des départs à la retraite
- La mise en place d'un régime de travail cyclique pour les 12h, et le choix du régime 12h ou 24h à chaque changement d'affectation
- Le maintien du parc de logement associé à un temps de travail « logé » plus attractif
- Le respect de vos engagements de juin 2009 sur l'étude de la revalorisation de l'IAT.

Dans le cadre de ce préavis, nous demandons d'être reçu par Monsieur le Président du conseil d'administration Mr Michel Mercier en personne.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN